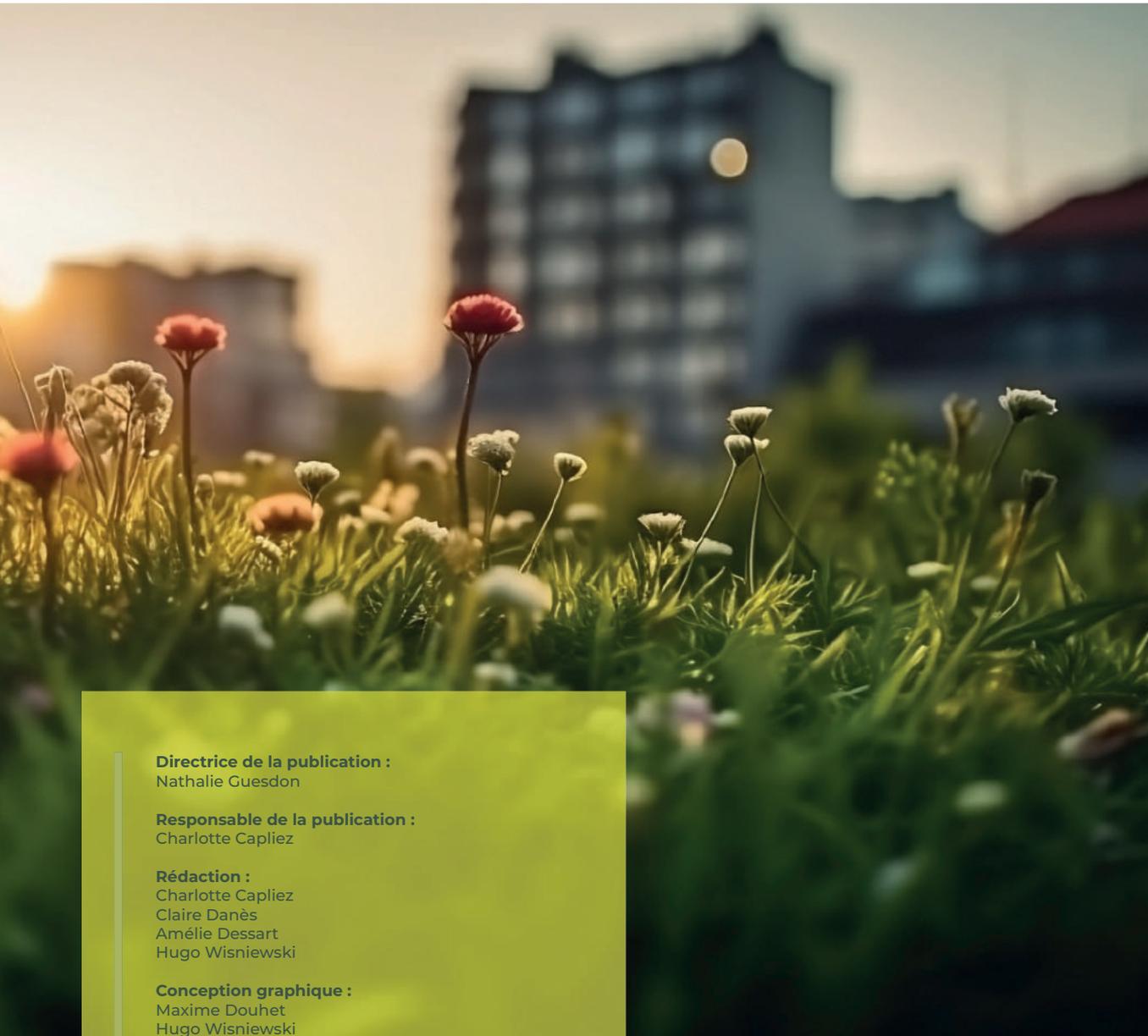




**Rapport
d'activité
2023**

Msa Nord-Pas de Calais



Directrice de la publication :
Nathalie Guesdon

Responsable de la publication :
Charlotte Capliez

Rédaction :
Charlotte Capliez
Claire Danès
Amélie Dessart
Hugo Wisniewski

Conception graphique :
Maxime Douhet
Hugo Wisniewski

**L'ensemble des services
de la MSA Nord-Pas de Calais**

Crédits photos : Flaticon, Adobe Stock, Freepik,
MSA Nord-Pas de Calais, Xavier Renoux.

Sommaire

La MSA

- P4  Les éditos
- P6  Les chiffres
- P8  Solidaire
- P11  Proche de ses adhérents
- P15  Sur les territoires
- P18  Accompagnement et prévention
- P22  La vie mutualiste
- P28  L'offre de services



Franck-Étienne Rétaux
Directeur général

L'année 2023 a connu son lot de défis : l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales, la réforme des retraites, la revalorisation des prestations sociales, l'inflation, les inondations... La MSA Nord-Pas de Calais a su tenir le cap et répondre présente !

2023 a été placée sous le signe de la proactivité avec notre ambition « d'aller vers » qui s'est illustrée au travers de nombreuses actions, notamment dans le cadre du développement de l'offre grands comptes et des rencontres du réseau employeurs qui en ont découlé. Les entreprises du régime agricole savent qu'elles peuvent compter sur nous !

Elle s'est également illustrée dans l'évolution de notre maillage territorial avec l'ouverture de nouveaux points d'accueil à Dunkerque et Wormhout.

Cette proximité se retrouve également dans tous les champs de compétence du régime agricole ; le médical qui apporte sa pierre à l'édifice dans la lutte contre les déserts médicaux, la Santé Sécurité au Travail et la Prévention des Risques Professionnels qui ont mené de nombreuses actions en 2023 pour prévenir les risques au travail, etc.

La MSA est l'un des derniers services publics à maintenir sa présence et ses services au cœur des territoires ruraux. Elle doit rester le porte-parole des territoires ruraux pour agir avec ses partenaires, afin que ses ressortissants ne soient pas oubliés.

À mi-parcours de notre Convention d'Objectifs et de Gestion 2020-2025, nous pouvons nous féliciter puisque la MSA Nord-Pas de Calais a fait preuve d'une grande rigueur quant à la tenue de ses objectifs tant en termes financiers qu'en termes de qualité de service ou de performance. Tournées vers l'avenir, la Caisse Centrale et les caisses de MSA mènent depuis plusieurs mois, en concertation avec les salariés et les élus, des travaux afin de préparer notre nouvelle feuille de route : MSA 2030.

Le guichet unique de la MSA, son ancrage territorial, sa démocratie vivante, son ingénierie de projet, notamment en santé, et sa démarche de décloisonnement de l'action publique font de la MSA un régime d'avenir !

La MSA continuera de se tenir aux côtés de ses ressortissants et de relever les défis qui se présenteront à elle en 2024 !



Dominique Vermeulen
Président du conseil d'administration

En 2023, nous avons accueilli pour la première fois en Nord-Pas de Calais les Terres de Jim, il était tout naturel que la MSA puisse être aux côtés des Jeunes Agriculteurs en tant que partenaire. Associée à la MSA de Picardie, Terres de Jim a été un événement exceptionnel pour valoriser notre guichet unique ainsi que notre savoir-faire en matière de prévention santé qui était le thème central de notre village.

Cet événement fut aussi l'occasion de renforcer les liens existants avec nos nombreux partenaires. Le village MSA est le fruit d'une très belle collaboration entre les caisses MSA Nord-Pas de Calais et Picardie, de l'implication des salariés mais également la mobilisation de nos élus qui se sont relayés durant ces trois jours, pour accueillir les centaines de visiteurs au sein de notre village.

2023 fut aussi marqué par les inondations dans le Nord et le Pas-de-Calais.

La MSA a répondu présente dès les premiers instants, d'abord pour traiter les signalements de détresse et fournir un soutien psychologique, mais également pour verser des aides exceptionnelles afin de répondre aux besoins des sinistrés.

Nos délégués se sont mobilisés sur le terrain en distribuant des vêtements chauds aux sinistrés qui, pour certains, avaient tout perdu. Ils étaient un véritable relai entre les sinistrés, la MSA et les services municipaux et ont fait preuve d'un engagement sans faille.

Sur le plan économique, le régime agricole a facilité la vie des exploitants et des employeurs de main-d'œuvre en proposant une prise en charge des cotisations. Des échéanciers et des remises de majorations de retard pouvaient être sollicités, soulageant ainsi la pression financière afin de permettre à chacun de se concentrer sur la reconstruction.

La MSA démontre une fois de plus son rôle central dans la solidarité et l'entraide au sein de l'ensemble du monde agricole. Un engagement facilité par la connaissance précise des acteurs locaux.

La MSA ne se contente pas d'observer, elle agit !

Notre prochain rendez-vous ? Ce sont les élections en 2025 ! Notre caisse est déjà en ordre de marche pour les préparer. Face aux grands enjeux que sont la participation des adhérents et le renouvellement de nos délégués, je sais pouvoir compter sur la mobilisation et l'implication de chacune et chacun d'entre vous. L'objectif est plus que jamais de faire vivre la démocratie sociale, ADN du régime agricole, et de légitimer notre mode de gouvernance grâce à un vote massif de nos adhérents !

LES CHIFFRES

204 980

ressortissants du
régime agricole



145 961 salariés

dont 33 564 actifs

59 019 non-salariés

dont 15 369 actifs

Fonctionnement de l'entreprise



407 000 € - Activité auto-financée

4 853 000 € - Prévention des risques professionnels et santé au travail

17 774 000 € - Action sanitaire et sociale

27 112 000 € - Gestion administrative

Recettes **50 146 000 €**

Activité auto-financée **407 000 €**

Prévention des risques professionnels et santé au travail **4 846 000 €**

Action sanitaire et sociale **17 774 000 €**

Gestion administrative **27 112 000 €**

Dépenses **50 139 000 €**



Gestion excédentaire : 7 000 €

Lutte contre la fraude



590 525 €

de fraude détectée
en prestations
et cotisations



27 519 €

de fraude détectée
en travail illégal et dissimulé



807

actions de contrôle
interne déployées



80

risques couverts par les
actions de contrôle interne



306

actions de contrôles
externes déployées

Prestations versées

(prestations familiales, retraite et maladie)

405, 20 millions € - non-salariés

451, 53 millions € - salariés

856,73 millions € au total*

*Hors RSA.



Cotisations émises

179, 58 millions € - non-salariés

356, 44 millions € - salariés

536,02 millions € au total

Retraite



37 259 non-salariés

82 433 salariés

119 692

retraités



530,17 millions €

versés au titre de
la retraite de base

Santé



114 078

personnes protégées
en maladie



279,30 millions €

de prestations santé
versées

Entreprises



14 263

chefs d'exploitation



6 995

employeurs



33 564

salariés



1 004

conjoints
collaborateurs

Famille



18 087

familles
allocataires



47,26 millions €

de prestations
familiales versées
(hors RSA)



11,46 millions €

RSA

Action sanitaire et sociale



117 126

personnes couvertes
en action sanitaire et sociale



3 623 000 €

d'aides financières
individuelles et
collectives



Solidaire





Inondations : la MSA répond présente

Des milliers d'hectares inondés, des récoltes perdues, des villages méconnaissables... l'eau ne pardonne pas. Suite aux intempéries exceptionnelles qui ont frappé le Pas-de-Calais et le Nord au mois de novembre, certains ont tout perdu.

Face à la situation, la MSA Nord-Pas de Calais s'est fortement mobilisée pour apporter aide et soutien aux sinistrés et plus particulièrement aux agriculteurs touchés.

- Écoute et identification des besoins : la cellule prévention des fragilités a traité tous les signalements de détresse et les demandes de soutien psychologique en provenance des adhérents ;
- Une aide exceptionnelle d'urgence sociale de 800 euros maximum a été débloquée pour les sinistrés ;
- Déblocage d'une enveloppe fléchée : un don financier de 15 000 euros a été réalisé au profit de la protection civile du Pas-de-Calais pour financer le matériel nécessaire au déblayage et au nettoyage des maisons ;
- Soutien économique : les exploitants ont pu obtenir une prise en charge partielle de cotisations pour une aide globale d'un montant de plus d'1,2 millions d'euros.

Des échéanciers jusqu'à 36 mois et/ou des remises de majorations de retard pouvaient également être demandés et accordés après passage en Commission de Recours Amiable.

Enfin, la MSA a mobilisé une enveloppe de plus de 800 000 euros afin d'aider les adhérents les plus sinistrés qui seront identifiés en lien avec les délégués MSA et les mairies.



Les délégués solidaires

Sur le terrain, l'entraide fut forte. Grâce à son réseau d'élus, la MSA a rapidement apporté un soutien matériel aux habitants. Vêtements chauds, plaids, sacs de couchage : environ 2 000 € d'équipements ont été remis aux habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs distributions ont eu lieu dans les zones sinistrées du Pas-de-Calais comme à Neuville-sous-Montreuil, Bourthes ou encore Coulombly.

Les délégués des secteurs touchés étaient également mobilisés auprès des services municipaux pour faciliter l'identification des adhérents pouvant bénéficier d'un soutien de la MSA.





La réforme de la déconjugalisation de l'AAH est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui permet aux personnes en situation de handicap d'avoir un revenu minimum fixe selon certains critères d'attribution.

Jusqu'à présent, le montant de l'AAH était calculé à partir des revenus cumulés des deux membres du couple. Cela pouvait entraîner une perte de revenus et une forme de dépendance financière vis-à-vis du conjoint pour les personnes en situation de handicap.

Depuis le 1^{er} octobre 2023, la réforme de la déconjugalisation change le mode de

calcul de l'allocation pour les bénéficiaires en couple : désormais, seules les ressources individuelles du bénéficiaire seront prises en compte.

Le passage à la déconjugalisation et au nouveau mode de calcul individualisé est effectué uniquement si le nouveau montant de l'allocation est plus avantageux pour le bénéficiaire. Dans le cas contraire, l'allocation reste inchangée.

Le premier versement d'AAH impacté par cette réforme est intervenu début novembre 2023 pour les droits d'octobre.

Une aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales

Depuis le 1^{er} décembre 2023, les personnes subissant des violences conjugales peuvent bénéficier de l'aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales. Versée par la MSA, cette nouvelle aide est un soutien financier qui doit permettre à la victime de s'éloigner physiquement de l'auteur des violences.



Qui peut bénéficier de cette aide ?

Toute personne victime de violences conjugales. Que vous soyez une femme ou un homme, en cours de séparation ou non, avec ou sans enfant à charge et quelles que soient vos ressources.



“Avec le cumul des fragilités des victimes en milieu rural, la MSA a un rôle majeur à jouer pour l'accompagnement des personnes dans leur parcours : logement, mobilité, formation, accès à l'emploi, accueil du jeune enfant.”

Manon Fournier, directrice adjointe de la MSA Nord-Pas de Calais.

Pour le moment, la MSA n'a instruit que peu de dossiers. Le travail de communication sur cette nouvelle aide est à poursuivre, d'autant plus en milieu rural où les questions de violences conjugales sont encore plus compliquées à identifier.



Proche de ses adhérents





« Les rencontres du réseau employeurs » : une démarche proactive vers les entreprises

Le service Relation Entreprises a réuni notre réseau d'employeurs « Grands comptes », les 21 et 24 novembre, sur les sites d'Arras et de Capinghem.

L'objectif de la démarche est de mettre l'accent sur l'offre proposée au réseau d'employeurs MSA en organisant des rencontres thématiques régulières pour accompagner les salariés de ces entreprises dans leur parcours MSA.

Pour la MSA Nord-Pas de Calais, ce n'est pas moins d'une trentaine d'entreprises qui ont répondu présente à ces rencontres.

De nombreux sujets ont été abordés tels que les obligations du salarié, les congés spécifiques, les accidents du travail et les accidents de trajet, la prévoyance, etc.

Ces rencontres ont vocation à être reconduites chaque année avec un thème différent.



Pierre Deguffroy, sous-directeur à la MSA Nord-Pas de Calais, a été nommé référent national du projet de déploiement de l'offre de services aux entreprises.



« Ces premières rencontres ont permis de poser le cadre de la démarche qui se veut proactive, une stratégie menée depuis quelques années par la MSA Nord-Pas de Calais en direction des entreprises. »

Franca Michalak, service Relation Entreprises et référente locale du réseau employeur.

L'à-valoir : une solution efficace pour anticiper le paiement des cotisations individuelles

Connaissez-vous l'à-valoir ? C'est un dispositif légal permettant d'anticiper une avance des cotisations sur l'année à venir.

En complément des cotisations dues au titre d'une année, les exploitants peuvent verser, sous certaines conditions, une avance sur le montant des cotisations exigibles l'année suivante. Ce dispositif permet d'adapter les paiements de cotisations en fonction de la fluctuation éventuelle des revenus, dans la limite de 75 % du montant des dernières cotisations appelées.

Le versement d'un à-valoir d'une année N vient en déduction du montant des cotisations sociales dues au titre de l'année N+1. Cette mesure a également pour effet de réduire le bénéfice fiscal de l'année N ou N+1 selon votre exercice comptable.

Ce dispositif s'adresse aux chefs d'exploitation ou d'entreprise au régime réel d'imposition rattachés au régime non salarié agricole.

852 287, 64 €

**d'à-valoir réceptionné sur 2022
pour 2023, versés en cotisations.**



UDFS : vers la simplification des déclarations

L'année 2023 a vu la mise en place de L'Unification des déclarations fiscales et sociales des exploitants agricoles (UDFS).

Grâce à l'UDFS, la déclaration des revenus professionnels agricoles est simplifiée : les chefs d'exploitation et d'entreprise agricole n'ont qu'une seule déclaration à réaliser sur le site Internet impots.gouv.fr pour le calcul des cotisations et contributions sociales et pour l'impôt sur le revenu.

Cette déclaration fiscale et sociale unique remplace la déclaration des revenus professionnels (DRP).

Le calcul et le recouvrement des cotisations sociales restent de la compétence de la MSA qui a connaissance de vos revenus agricoles déclarés. Pour 2024, des travaux de consolidation du dispositif sont en cours entre la Caisse centrale MSA et la direction générale des Finances Publiques.



Mission 0 assuré en ALD* sans médecin traitant

Un médecin traitant, c'est important !

Choisir un médecin traitant, c'est l'assurance d'être suivi par un professionnel de santé référent qui nous connaît, d'être bien conseillé et orienté dans le système de soins, et donc d'être mieux remboursé.

En janvier 2023, le ministère de la Santé a **lancé un plan d'actions national en faveur des patients en affection de longue durée n'ayant pas de médecin traitant**, afin qu'une solution leur soit proposée.

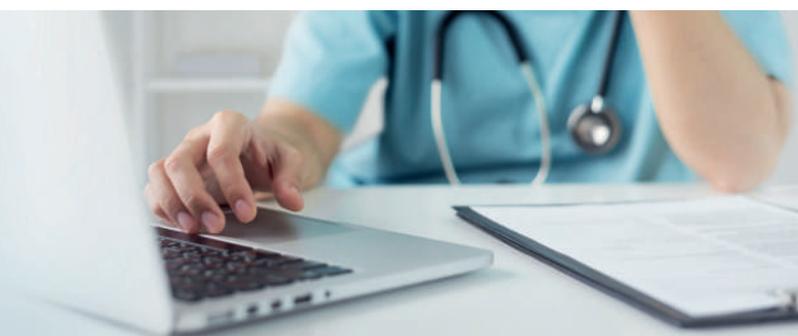
Les **1166** assurés identifiés en MSA Nord-Pas de Calais ont été contactés par courrier courant avril 2023 pour les informer de cette démarche. Puis des actions concrètes de mise en relation avec des professionnels de santé ont été réalisées, dans le respect du libre choix du médecin et du patient.

Ces actions se poursuivront en 2024 pour les adhérents identifiés en 2023 n'ayant pas encore de médecin attribué et pour accompagner de nouvelles personnes.

**Affection longue durée*

1 166

**assurés contactés pour les
encourager à choisir un
médecin traitant**





Sur les territoires





L'accueil MSA redéployé dans les Flandres

Depuis le 1^{er} juillet 2023, la MSA Nord-Pas de Calais dispose de deux nouveaux points d'accueil dans les Flandres à Dunkerque et Wormhout. Elle renforce ainsi son maillage territorial.

Ce déploiement dans les Flandres est le fruit d'une collaboration étroite avec les partenaires locaux. La MSA accueillera en effet ses adhérents au sein de la CPAM des Flandres à Dunkerque ainsi qu'au Centre Communal

d'Action Sociale de Wormhout.. Les bureaux mis à disposition des agents MSA leur permettent d'accueillir les adhérents dans des conditions optimales.

À Dunkerque et Wormhout, comme sur tout le territoire Nord-Pas de Calais, la MSA reçoit ses adhérents uniquement sur rendez-vous. Une équipe dynamique permet de réaliser des rendez-vous personnalisés !



*séminaire de trois jours destiné aux étudiants en santé et social, en partenariat avec les instituts de Formation.

La MSA et l'exercice coordonné en milieu rural

Le service médical et dentaire de la MSA Nord-Pas de Calais, représenté par le Docteur Manuel Chapron Marandola et Carole Coanon, infirmière, a participé à l'organisation d'un séminaire destiné aux étudiants en santé qui s'est tenu le 6 juin 2023.

En partenariat avec l'UFR3S (Unité de Formation et de Recherche des Sciences de Santé et du Sport) de Lille et inspiré du modèle d'Éduc'tour*, il a rassemblé pour la première fois des étudiants en médecine générale, pharmacie, odontologie et des infirmiers. « Répartis pour la journée sur des ateliers à Maubeuge, Liévin et

Boulogne-sur-Mer, les étudiants ont travaillé la pluridisciplinarité et échangé avec des soignants en milieu rural » précise Carole Coanon.

La finalité de cette session était d'encourager la future génération de professionnels de santé à exercer en structure d'exercice coordonné, et ainsi contribuer au recul des déserts médicaux en milieu rural. Elle a permis à 450 étudiants du Nord-Pas de Calais d'y être sensibilisés.

Cette action en faveur de notre système de santé sera reconduite en 2024.



France services : la stratégie partenariale au cœur de notre action

Forte de sa connaissance des territoires et de la polyvalence de ses salariés sur l'ensemble des législations de la Sécurité sociale, la MSA Nord-Pas de Calais s'est associée aux Communautés de communes des Campagnes de l'Artois et du Ternois, en co-portant trois projets d'Établissements France services (EFS) dont deux sont itinérants.

À ce titre, des salariés de la MSA accueillent et accompagnent au quotidien les citoyens sur des démarches administratives et numériques de neuf organismes nationaux (la direction générale des Finances publiques, le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, La Poste, Pôle emploi, CPAM, CAF, CARSAT et la MSA).

Un accueil en hausse

L'année 2023 a vu le taux d'accueil en EFS augmenter de 34 % ! Une hausse significative due notamment à la mise en place de la démarche « Allez vers » : les équipes EFS ont rencontré une vingtaine de partenaires locaux tout au long de l'année (ADEFI, mairies, associations) pour mettre en valeur les EFS. La dynamique n'est pas près de s'arrêter, comme le précise Laëtitia Belleperche, chargée d'études France services à la MSA : *"En 2024, nous voulons intensifier notre stratégie de développement partenarial"*.



34 %

Le taux d'accueil dans les France services co-portés par la MSA Nord-Pas de Calais a augmenté de 34% de 2022 et 2023.



Le profil type rencontré dans les France services co-portés par la MSA Nord-Pas de Calais est un homme de 62 ans, retraité.





Accompagnement et Prévention





L'aide au répit pour prévenir l'épuisement professionnel

Dans le cadre de la prévention de l'épuisement professionnel, le service développement sanitaire et social propose différentes actions et dispositifs d'aide au répit pour les salariés agricoles et les exploitants.

Des séjours de répit pour prendre le temps de souffler

Huit familles, soit 30 personnes, ont participé au séjour répit du 24 au 28 avril au centre AVMA de Cabourg. Ces familles sont identifiées par les travailleurs sociaux en amont, en fonction de critères de fragilité tels qu'un risque d'épuisement professionnel, une rupture dans le parcours professionnel, des problèmes de santé ou encore une composition familiale qui a évolué (veuvage, séparation, etc).

Le programme repose sur des sorties planifiées, des temps libres pour se ressourcer en famille. Une journée est dédiée à l'intervention d'une psychologue et d'une sophrologue, afin de mettre des mots sur un vécu difficile, et de lâcher prise par des techniques de relaxation.

Un second séjour a été organisé du 20 au 24 novembre à destination des couples ou des personnes seules, en Alsace à Mittelwihr. 20 personnes ont participé à ce séjour.

Ces séjours, complémentaires à l'accompagnement individuel, permettent aux participants de s'apercevoir qu'ils ne sont pas seuls et d'avancer vers des solutions adaptées à leurs besoins.

51

adhérents ont bénéficié d'une aide au remplacement sur l'exploitation en 2023. Ce dispositif est pris en charge intégralement par la MSA sans conditions de ressources



Repérer les situations de fragilité : le réseau des sentinelles se développe



L'année 2023 a également été marquée par le lancement d'une démarche d'accompagnement des sentinelles.

Deux newsletters d'information ont été envoyées aux sentinelles formées et deux réunions d'informations et d'échanges ont été organisées en septembre.

Ces réunions ont permis de rassembler le réseau et, surtout, d'identifier les attentes en matière de formation et d'accompagnement. Les réponses apportées permettront de proposer un plan d'accompagnement déployé en 2024.

Constituées de bénévoles formés par la MSA, les sentinelles sont un relai susceptible de repérer les personnes en souffrance dans leur entourage et de les orienter vers des professionnels (MSA, médecin traitant, etc.) afin de les accompagner au mieux.

En 2023, quatre formations se sont déroulées en mai et juin pour les délégués MSA volontaires et en décembre pour les salariés d'OPA (Chambre d'agriculture, DDTM, Crédit Agricole, Point passerelles, etc.). Ainsi, 45 nouvelles sentinelles ont été formées.

La formation est assurée par un psychiatre du Centre hospitalier de Lille, reconnu formateur national, selon un cahier des charges établi par l'opérateur national des formations sentinelles.

La MSA Nord-Pas de Calais compte désormais 82 sentinelles.

45

sentinelles formées en 2023

82

**sentinelles au total pour
la MSA Nord-Pas de Calais**



Zoom sur les contrats de prévention

Le contrat de prévention permet à la MSA d'accompagner les entreprises dans leur démarche de prévention et de santé au travail en leur proposant un engagement mutuel, construit en concertation avec les salariés.

Ce contrat pluri-annuel de 2 à 3 ans est destiné aux entreprises de moins de 200 salariés, affiliées au régime agricole, désireuses d'investir dans l'amélioration des conditions de travail et de réduire la pénibilité et les situations de travail à risque.

Les entreprises qui souhaitent en bénéficier doivent également appartenir à l'un des secteurs d'activité ayant signé la Convention Nationale d'Objectifs de Prévention (CNOP) avec la Caisse Nationale de MSA.

Le rôle de la MSA, représentée par ses conseillers en prévention, consiste à :

- identifier les postes pénibles et les situations à risque ;
- construire le projet de prévention avec la participation des salariés ;
- chiffrer le projet et subventionner une partie de l'investissement ;
- apporter un soutien tout au long de la réalisation du projet ;
- établir un bilan en mesurant les effets des actions réalisées.

En 2023, le service Santé Sécurité au Travail de la MSA Nord-Pas de Calais a signé cinq contrats de prévention avec des entreprises du régime agricole, pour une enveloppe globale de 129 926,43 euros.



La vie mutualiste





Ateliers « Du blé à la pizza » en MARPA



En 2023, à l'initiative des Comités d'échelons locaux, les délégués et le service Vie Mutualiste de la MSA Nord-Pas de Calais ont organisé des animations culinaires intergénérationnelles sur le thème « Du blé à la pizza » dans 5 MARPA.

Le but ?

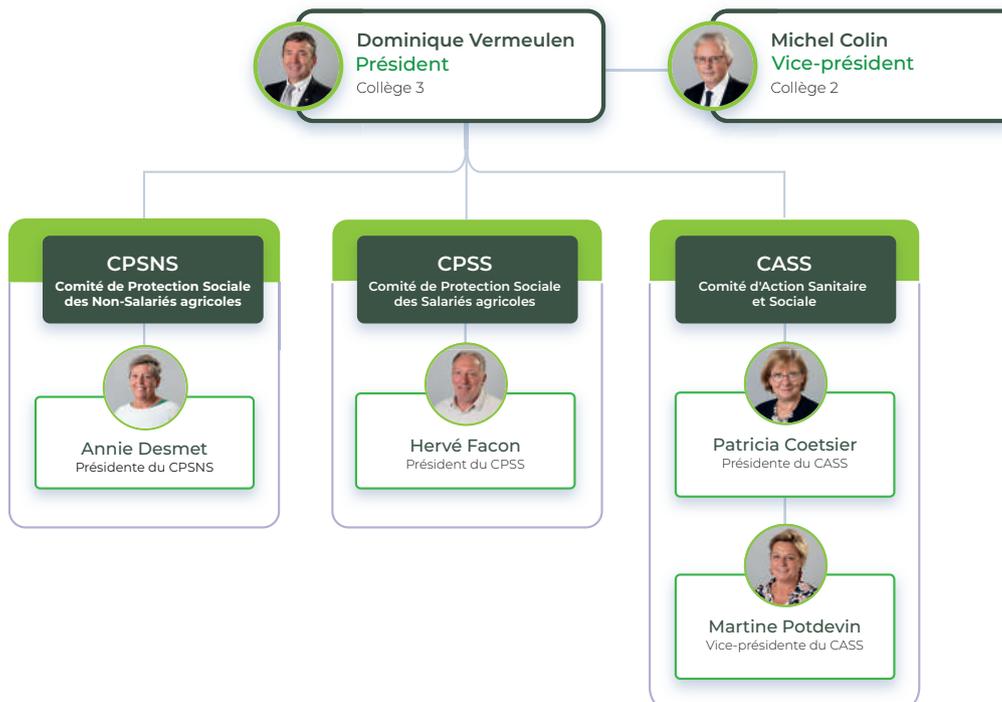
Proposer un atelier intergénérationnel sur le bien manger.

Comment ?

Grâce à l'expertise de Jacky Beaucamp, maître boulanger, spécialisé dans les animations autour du pain et du travail de la farine.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



1^{er} Collège
Représentants des exploitants
agricoles non-employeurs de
main-d'oeuvre

Alain Blanquart
Patrick Caroux
Emmanuel Dalle
Annie Dejonghe
Annie Desmet
Catherine Gérard
Hervé Lingrand
Olivier Masse
Marie-Yvonne Verdure

2^{ème} Collège
Représentants des salariés

Mathieu Bauderlique
Dominique Bossu
Jean-Yves Bracq
Patricia Coetsier
Michel Colin
Patrice Dubois
Sylvain Fourier
Didier Ranvin
Michel Robinet
François Serpaud
Guy Torchy
Régis Verbeke

3^{ème} Collège
Représentants des employeurs
de main-d'oeuvre

Etienne Laude
Valérie Legrand
Jean-Marie Lemaire
Christophe Leroux
Martine Potdevin
Dominique Vermeulen

**Représentants des
associations
familiales**

Cécile De Contes
Hervé Facon

Le rôle du Conseil d'administration

Nos 558 délégués élisent pour cinq ans les administrateurs répartis en trois collèges. Les administrateurs mettent à profit leur connaissance du monde rural et des spécificités de chaque territoire pour orienter la politique de la MSA, notamment en matière de développement sanitaire et social, de prévention de la santé et des risques professionnels, d'offre de services, d'aide aux agriculteurs et aux salariés en difficulté.

Le service Communication - Vie Mutualiste, cheville ouvrière du mutualisme



26
animations réalisées

9 036
participants

77
élus impliqués

413
heures de bénévolat

5 288
kilomètres parcourus par les
animateurs Vie mutualiste

Le service Communication - Vie mutualiste anime et coordonne les comités d'échelons locaux de la MSA Nord-Pas de Calais. William Meurillon et Laetitia Rosseel, animateurs Vie mutualiste, constituent le lien indispensable entre la MSA et ses élus. Chaque année, ils parcourent le territoire pour faire vivre le mutualisme aux côtés des élus.

Des actions sur le territoire tout au long de l'année

Sur tout le territoire, en lien direct avec le service Vie Mutualiste, les différents comités proposent, puis mettent en place et animent plusieurs dizaines d'actions. Elles vont de la sensibilisation au code de la route aux problématiques de la santé.

Tous les ans, les bénévoles couvrent ainsi, un champ très large d'actions en direction de plusieurs centaines de personnes (jeunes, retraités, actifs ou non). Elles reçoivent ainsi des conseils, de l'aide et des réponses à leurs questions.

Des membres impliqués sur les territoires

Proches des personnes et impliqués dans la vie locale, les membres des comités d'échelons locaux du Nord-Pas de Calais, constituent un chaînon primordial dans le maintien de la proximité de la MSA avec la population des territoires.

Ils s'engagent notamment à faire connaître les services de la MSA, mobiliser les partenaires locaux pour mener des actions ciblées et rendre compte des problématiques soulevées par les adhérents. Pour ce faire, des rencontres sont organisées par le service « Vie Mutualiste » tout au long de l'année.

Leur rôle de relais d'information et d'animation de la vie locale apporte ainsi une dimension humaine supplémentaire dans la mise en œuvre de la protection sociale.

Terres de Jim : le savoir-faire de la MSA à l'honneur

Du 8 au 10 septembre 2023, la MSA Nord-Pas de Calais a participé, en collaboration avec la MSA de Picardie, à Terres de Jim à Cambrai, la plus grande fête agricole en plein air d'Europe.

Durant ces trois jours, une cinquantaine de collaborateurs se sont relayés pour accueillir les visiteurs dans le village MSA de 600 m² composé des 5 espaces thématiques suivants représentant la diversité du guichet unique et notre offre de services :

- Prévention santé / Action sanitaire et sociale ;
- Santé sécurité au travail ;
- Relation adhérents / entreprises ;
- Vie mutualiste ;
- Offre de services MSA (Marpa, Défi autonomie seniors et Cap' Avenir).

Le stand a accueilli des centaines de visiteurs qui ont pu (re)découvrir les vastes champs de la protection sociale agricole où l'ensemble du savoir-faire de la MSA était présenté de façon ludique à nos visiteurs.



Cet évènement fut également placé sous le signe de la solidarité. Le service Vie Mutualiste et les élus de la MSA Nord-Pas de Calais ont proposé aux visiteurs une action sportive et solidaire en faveur de l'association Léo.

Cette dernière soutient les familles d'enfants atteints de cancers et contribue au financement de la recherche et de la lutte contre les cancers pédiatriques. L'objectif du challenge : faire un maximum de kilomètres sur les tapis de course mis à disposition durant l'évènement. Les 210 km parcourus durant les 3 jours de Terres de Jim ont permis à l'association de remporter un chèque de 5 000 euros.





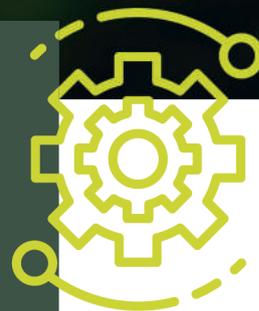
Par ailleurs, la MSA a eu l'honneur de recevoir les visites de **Xavier Bertrand** président de la Région Hauts-de-France et **Marc Fesneau**, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Pascal Cormery, Président de la Caisse Centrale MSA, **Dominique Vermeulen**, Président de la MSA Nord-Pas de Calais et **Antoine Niay**, Président de la MSA Picardie, ont pu rappeler l'importance du régime agricole et les nombreuses actions menées sur les territoires.





Offre de services



Hakuna ma marpa : un tube pour le concours MARPA VISION

Chanter et se déguiser pour un concours ? N'en dites pas plus, la fédération MARPA Nord-Pas de Calais répond présente !

En 2023, la Fédération nationale des MARPA proposait aux résidences de participer au concours MARPA VISION.

Le but ? Réaliser un clip vidéo musical mettant en scène les résidents. Les MARPA de Caëstre, Richebourg, Fauquembergues, Saulty et Hermies se sont prêtées au jeu avec un thème connu de tous : le Roi lion.

Les résidents ont repris et transformé le célèbre hymne du dessin-animé de Disney «Hakuna Matata» pour le transformer en « Hakuna Ma MARPA» !



Formation SST par Cap' Avenir

Cap' Avenir est une association loi 1901 créée le 1^{er} janvier 2020, née de la fusion absorption des 3 associations : MSA Services Formation, MSA Services Entreprises et MSA Services Nord-Pas de Calais. Elle propose différents services aux personnes et aux entreprises, dont la formation « Sauveteur Secouriste du Travail » initiale et MAC (Maintien et Actualisation des Compétences).

La formation SST est une formation certifiante de 2 jours (soit 14 heures), qui se déroule par groupe de 5 à 10 stagiaires. Elle est dispensée par des formateurs SST habilités par l'INRS.

À l'issue de la formation initiale, le nouveau Sauveteur Secouriste du Travail est capable :

- d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail, en portant secours à la ou les victimes ;
- d'intervenir en toute sécurité sur une situation dangereuse sur son lieu de travail en mettant en pratique ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels.

Un SST déjà certifié doit suivre une session de Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) tous les 24 mois à l'issue de sa formation initiale.

En 2023, Cap' Avenir a dispensé 54 formations SST, dont 13 auprès des salariés de la MSA Nord-Pas de Calais. Au total, 429 personnes ont été formées aux gestes de premiers secours, dont 102 au sein de la MSA Nord-Pas de Calais.



54

formations SST dispensées

429

personnes formées





L'essentiel & plus encore